



Expulsion d'un conseil d'administration d'une association sportive

Par Loubna

Bonjour,

Mon mari est éducateur sportif et donc salarié dans une salle de sport (association loi 1901) mais également membre du conseil d'administration de celle-ci dont il vient d'être exclu alors que cela faisait plus de 10 ans qu'il y était pour motif que sur les statuts de l'association il stipule que l'on doit être bénévole pour faire partie d'un CA. Ma question est la suivante, sachant que mon mari est bénévole du conseil d'administration et perçoit seulement son salaire du poste qu'il occupe tant qu'éducateur sportif et non de membre du CA, ont ils droit de l'exclure pour ce motif?